COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 01/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier mars, à 10h00, le Conseil d'administration dûment convoqué le 9 février 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BRUSCHINI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9 présents : 6 votants : 7

Présents: Jean-Jacques BRUSCHINI, Valeria CROUZET, Geneviève LESTRAT, Monique LANTILLON,

DELAUNAY Gérard, Denise GRASSOT,.

Absents:,Jill MARTIN

Excusés: Julie ALGOUD, Murielle VALLON,

Secrétaire : Valeria CROUZET

SEANCE OUVERTE A 10H00

1) <u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 ET DU COMPTE</u> ADMINISTRATIF 2022

La Vice-Présidente présente au Conseil d'administration les résultats de l'exercice 2022 du budget. Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le comptable.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réalisées 4 700.00 €

Dépenses réalisées 5 172.87 €

Déficit de clôture – 472.87 €

Reports de l'exercice 2021 5 220.55 €

RESULTATS DE CLÔTURE + 4 747.68 €

Le Conseil d'administration, en l'absence du président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

d'approuver le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2022 du CCAS.

2) AFFECTATION DES RESULTAS 2022

La vice-Présidente présente les comptes de résultats du CCAS de l'année 2022.

Excédent 2022 à reporter : 4 747.68 €

Elle propose de reporter l'intégralité de cet excédent en fonctionnement au 002.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

• d'approuver l'affectation des résultats 2022 comme ci-dessus énoncés.

3) APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023

Le Maire présente le budget primitif 2023

Budget de fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses à : 9 247.68€

Budget d'investissement équilibré en recettes et en dépenses à : 0 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, DECIDE :

• D'approuver le budget primitif 2023 comme présenté par le maire

4) AIDE AU VOYAGE SCOLAIRE (ARMORIN)

La Vice-Présidente explique que le CCAS a reçu une demande d'aide pour le financement d'un voyage scolaire à ARMORIN à Crest. Il s'agit d'un voyage pour lequel il reste à la charge des familles 240 euros. L'établissement nous a signalé que 3 familles upiennes avaient des difficultés pour financer ce voyage. La vice-présidente propose d'apporter une aide à chacune de ces 3 familles à hauteur de 100 euros

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

 de verser une subvention de 300 euros (100 euros par famille) à l'établissement charge à lui de déduire ces sommes à chaque famille ou de les reverser à ces familles.

5) SUBVENTION ASSOCIATION CAP

La vice-présidente présente la demande de subvention de l'association CAP à chabeuil. CAP a distribué 84 colis pour des foyers upiens (57 en 2021), sachant que la valeur moyenne d'un colis est de 165 € soit environ 13860 € pour Upie. La vice-présidente propose de verser à cette association une subvention de 1500 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE .

d'adopter le versement d'une subvention de 1500 € à l'association CAP chabeuil.

6) <u>SUBVENTION ASSOCIATION RESTAURANTS DU COEUR</u>

La vice-présidente présente la demande de subvention de l'association « les restaurants du cœur ». Compte-tenu du contexte difficile que la société rencontre aujourd'hui elle propose de verser la somme de 200 euros de subvention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité., DECIDE .

 d'approuver le versement d'une subvention de 200 € à l'association « les restaurants du cœur »

7) QUESTIONS DIVERSES

• Point MDA

SEANCE LEVEE A 15H00

La secrétaire, Le Président,

Valeria CROUZET Jean-Jacques BRUSCHINI